

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 26 juin 2024**

N° 240626083

SQVU - Approbation du rapport d'activité 2023 de la SAEMES

L'an deux mil vingt quatre, le vingt six juin à vingt heures trente, les Membres composant le Conseil Municipal de GENTILLY, légalement convoqués le 18 juin 2024 par M. AGGOUNE Fatah, Maire, se sont réunis en Salle des fêtes, sous sa Présidence.

PRESENTS M. AGGOUNE - Mme JAY - Mme VILATA - M. MOKHBI - Mme ALITA - Mme HUSSON-LESPINASSE - Mme LABADO - Mme CARTEAU - Mme TORDJMAN - Mme SAUSSURE-YOUNG - M. DAUDET - M. LE ROUX - Mme GRUOSSO - M. MASO - Mme JOUBERT - Mme POP - M. GIRY - Mme MAZIÈRES - M. CRESPIN - M. SEHIL - M. DELOFFRE .

Nombre de Membres

Composant le Conseil Municipal en Exercice 29

lesquels forment la majorité des Membres en Exercice et peuvent valablement délibérer en exécution de l'Article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales

Présents à la séance : 21

Représentés : 5

Absents excusés : 1

Absents non excusés : 2

ABSENTS REPRESENTES M. ALLAIS par Mme JAY - M. BOMBLED par M. DAUDET - M. PELLETIER par M. MOKHBI - M. NKAMA par Mme VILATA - Mme SCHAFFER par M. CRESPIN.

ABSENTS EXCUSES Mme GROUX.

**ABSENTS NON EXCUSES Mme HERRATI - M. GUITOUNI.
SECRETAIRE Martine SAUSSURE-YOUNG**

La séance est ouverte à 20h30.

.../...

SQVU - Approbation du rapport d'activité 2023 de la SAEMES

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR la proposition de M. Patrick MOKHBI Adjoint au Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1411-3, R.1411-7 et L.2122-17,

VU sa délibération n°120329036 en date du 29 mars 2012 approuvant le choix du mode de gestion du service public du stationnement payant,

VU sa délibération n° 13 0 13 1 0 0 2 en date du 31 janvier 2013 approuvant le choix de la société SAEMES en tant que délégataire du service public de stationnement payant et les termes de la convention de délégation de service public avec la société précitée,

VU la Convention de délégation de service public de stationnement sur voirie et hors voirie du 26 février 2013,

VU le bilan d'activité produit par la SAEMES pour l'année 2023,

CONSIDERANT la nécessité d'approuver le rapport d'activité 2023 du délégataire SAEMES,

APRES examen par la Commission « Une ville écologique à l'urbanisme maîtrisé avec des logements accessibles à tous » en date du 17 juin 2024.

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE - PREND ACTE du rapport d'activité 2023 de la SAEMES et **EMET** des réserves sur le coût des ressources humaines affecté à la DSP de Gentilly ainsi que les charges de structures, de communication et frais bancaires qui restent très élevées.

Par 22 voix pour, 4 voix abstentions,

Affiché le 28 juin 2024

Reçu en préfecture le 28 juin 2024

Identifiant de l'acte : 094-219400371-20240626-11530-DE-1-1

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus,

Et ont, au registre, signé les membres présents.

LE MAIRE,
Fatah AGGOUNE